

Ces députés LFI sont parfois indignes de leurs fonctions et devraient se démettre après avoir osé un tel affront. Ce député du Nord a sans doute voulu comme Jean-Luc Mélenchon, leur patron, protéger certains de leurs collègues qui sont élus à leurs côtés. Ils sont plusieurs à être sous le coup de procédures judiciaires pour « apologie du terrorisme » ?

Mais qu'est-ce que « l'apologie du terrorisme » ? « *L'apologie du terrorisme consiste à présenter ou commenter favorablement soit le terrorisme en général, soit des actes terroristes déjà commis* ». Donc, si l'on soutient l'auteur d'un acte terroriste revient à faire l'apologie du terrorisme n'est-ce pas Danièle Obono qui comme Rima Hassan avaient estimé que le génocide du 7 octobre 2023 était un acte de résistance des palestiniens ?

Et comme elles l'ont dit publiquement, elles tombent sous le coup d'une telle accusation, « d'apologie du terrorisme », y compris si cela a été fait via les réseaux sociaux.

Créé le 13 novembre 2014, ce délit peut entraîner 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Les peines peuvent aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende « lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne », dicit le code pénal.

Ugo Bernalicis a cité le cas du responsable CGT du Nord, Jean-Paul Delescaut qui a été condamné en 1^{ère} instance à un an de prison avec sursis pour avoir tenu des propos dans un tract de soutien aux palestiniens. Mais encore Mathilde Panot, Rima Hassan qui font l'objet d'enquêtes pour « apologie du terrorisme ». Mathilde Panot avait estimé que le génocide du 7 octobre 2023 était « une offensive armée des forces palestiniennes »...

L'ignoble devient un art avec les responsables LFI incriminés. « *Les cons osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît* », comme disait Michel Audiard. À quand des décisions de justice fortes et définitives contre toutes ces déclarations qui sont insupportables pour une très grande majorité de Français.

Pascal Gaymard

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité